

## MODALITÉS DE PAIEMENT

### 1 PAR PRÉLÈVEMENT PRÉAUTORISÉ EN 12 VERSEMENTS

La Municipalité vous offre la possibilité de vous inscrire au paiement préautorisé de votre compte de taxes en 12 versements. Toutefois, des frais d'intérêts et de pénalité seront calculés en fonction des taux prescrits sur les soldes dus après les trois dates d'échéances légales. **Ces frais représentent 3,80 % du total de votre facture annuelle.**

#### Comment y adhérer ?

- Remplir le **formulaire** « Convention d'adhésion aux paiements préautorisés » disponible sur [villestoneham.com](http://villestoneham.com) ;
- Joindre un **spécimen de chèque** portant la mention « annulé » à votre formulaire (ne pas l'agrafer) ;
- Transmettre ces documents par la poste à l'adresse indiquée. **Les documents doivent être reçus avant le 15 février 2021.**

#### Quelles sont les conditions pour pouvoir y adhérer ?

- Pour adhérer au paiement préautorisé, votre **compte de taxes doit être supérieur à 300 \$** et ne doit comporter **aucuns arrérages** (retard dans le paiement).
- Ce mode de prélèvement s'applique uniquement au **compte de taxes annuel.**

#### Utilisez-vous déjà le prélèvement préautorisé ?

Vous n'avez pas à remplir un nouveau formulaire chaque année. L'entente demeure en vigueur jusqu'à la réception de votre formulaire d'annulation (disponible sur le site Internet de la Municipalité).

#### Dates des échéances du prélèvement préautorisé

Versement	Date	Versement	Date
1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup> mars 2021	7 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> sept. 2021
2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> avril 2021	8 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> oct. 2021
3 <sup>e</sup>	3 mai 2021	9 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> nov. 2021
4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> juin 2021	10 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> déc. 2021
5 <sup>e</sup>	2 juillet 2021	11 <sup>e</sup>	3 janvier 2022
6 <sup>e</sup>	2 août 2021	12 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> février 2022

### 2 PAR INTERNET

- Vous pouvez payer par téléphone ou par Internet votre compte de taxes sur la plupart des réseaux bancaires (Mouvement Desjardins, Banque Nationale, Banque de Montréal, Banque Royale, Banque Scotia, Banque Laurentienne, TD et Tangerine) en vous identifiant avec votre numéro de matricule. Il comporte 18 chiffres en incluant les zéros, sans tiret ni espace.
- Prévoyez le paiement quelques jours avant la date d'échéance (délai compensatoire des institutions financières).

#### VÉRIFIEZ VOTRE (VOS) NUMÉRO(S) DE MATRICULE(S)

Si votre numéro de matricule change au cours de l'année, veuillez vous assurer de le corriger à l'occasion de votre paiement par Internet.

### 3 DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

Il est possible de payer votre compte de taxes en vous présentant à un comptoir de service ou à un guichet automatique de votre institution financière.

### 4 PAR LA POSTE (ou chute à courrier)

- En acheminant votre ou vos chèques(s) libellé(s) à l'ordre de « Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ».
- Inscrire le numéro de matricule à l'endos et joindre les coupons correspondants. Vous pouvez transmettre trois chèques postdatés dans la même enveloppe et joindre les coupons détachables.
- Vous pouvez aussi déposer votre ou vos chèque(s) dans la chute à courrier de l'hôtel de ville (porte numéro 1).

### 5 EN PERSONNE *Si les règles en vigueur de la Santé publique du Québec le permettent.*

- À l'hôtel de ville
- **Horaire régulier**  
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30  
**Horaire d'été du 7 juin au 3 septembre 2021**  
Du lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h  
Vendredi : 9 h à 12 h
- En argent comptant, par chèque ou paiement direct. **Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.**

# COMPTE DE TAXES 2021

## NOUS JOINDRE

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY  
325, chemin du Hibou  
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec)  
G3C 1R8

Tél. : 418 848-2381 poste 229  
[taxation@villestoneham.com](mailto:taxation@villestoneham.com)  
[www.villestoneham.com](http://www.villestoneham.com)

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

## MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,  
Permettez-moi de vous offrir mes meilleurs vœux pour cette année qui débute.

Je ne peux m'empêcher de penser qu'elle sera meilleure que la dernière... pourtant, tant votre conseil municipal que tous les employés de votre municipalité se sont dépassés pour faire en sorte que cette année horrible se déroule pour le mieux. C'est d'ailleurs avec une profonde reconnaissance que je remercie tous ceux et celles qui ont travaillé d'arrache-pied pour nous livrer un budget équilibré et sans hausse de taxes pour 2021. Plus qu'une mission, c'était un engagement, nous le devons bien à nos citoyens car, outre le fait d'avoir été éprouvés par la pandémie, tous nous avons eu des moments tumultueux en 2020.

Aussi, nous avons pris en considération la précarité de l'économie et avons fait des choix qui nous ont permis de vous présenter un compte de taxes gelé pour 2021. Tous les services municipaux y ont mis du leur pour rationaliser au maximum de leurs possibilités les différents postes de gestion. Votre conseil a pris la décision d'allouer une partie du montant de 689 000 \$, versé par le gouvernement du Québec, pour amortir l'impact de la pandémie sur une éventuelle hausse de taxes. Ces choix ont été faits avec un seul objectif : le mieux-être des citoyens.

Mais ce tour de force ne s'arrête pas là. Vous pourrez constater, tout comme vous avez sûrement pu vous en apercevoir en 2020, qu'aucun de nos projets municipaux ne sera mis en péril en 2021. Bien au contraire, votre Municipalité sera en mesure d'assumer ses responsabilités pour soutenir la reprise économique en effectuant d'importants travaux d'infrastructure de loisir. Nous avons déjà construit le pavillon d'accueil du Mont-Wright, débuté le sentier le long du chemin du Hibou et installé le feu de circulation protégeant ses abords. Alors, soyez convaincus qu'en 2021 nous continuerons le travail.

Je me suis engagé à aller chercher les subventions nécessaires et le Gouvernement du Québec et son député Monsieur Sylvain Lévesque ont répondu « présents ». Je les remercie. Grâce à eux et grâce à vous tous, nous aurons la flamme pour réaliser la suite.

Au nom du conseil municipal et en mon nom, merci.

 Claude Lebel, Maire

## DATES DES ÉCHÉANCES

Tous les comptes de taxes sont transmis par la poste au début de chaque année aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation, à moins que ceux-ci ne soient inscrits au compte de taxes électronique exclusivement.

- **Si votre compte de taxes est de moins de 300 \$**  
Il doit être payé au complet au plus tard le :



- **Si votre compte de taxes excède 300 \$**  
Vous pouvez effectuer vos paiements en 3 versements :



- **Si vous souhaitez profiter du prélèvement préautorisé**  
Consultez l'échéancier 2021-2022 à l'endos.

## DÉMÉNAGEMENT



La Municipalité n'émettra pas de nouvelle facture de taxes à la suite d'une vente de terrain ou de propriété. Vous devez la transférer au futur propriétaire.

Le cas échéant, **n'oubliez pas d'annuler votre adhésion au prélèvement préautorisé** en cas de vente de la propriété (formulaire disponible sur [www.villestoneham.com](http://www.villestoneham.com))

## COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Inscription sur le portail Voilà!

Pour y avoir accès, il suffit d'être inscrit sur le portail Voilà! Web de la Municipalité. Si vous ne l'avez pas déjà fait, voici les étapes à suivre :

1. Rendez-vous sur [www.villestoneham.com](http://www.villestoneham.com)
2. Cliquez sur le lien **Portail citoyens Voilà!**
3. Créez votre **compte utilisateur** sur le portail Voilà!
4. Dans l'onglet **Comptes de taxes**, ajoutez votre propriété à l'aide des informations mentionnées sur la version papier de votre compte de taxes 2021 (numéro de matricule, numéro de compte, montant du premier versement).  
Vous serez avisé(e) par courriel de la disponibilité de votre prochain compte de taxes sur le portail Voilà!

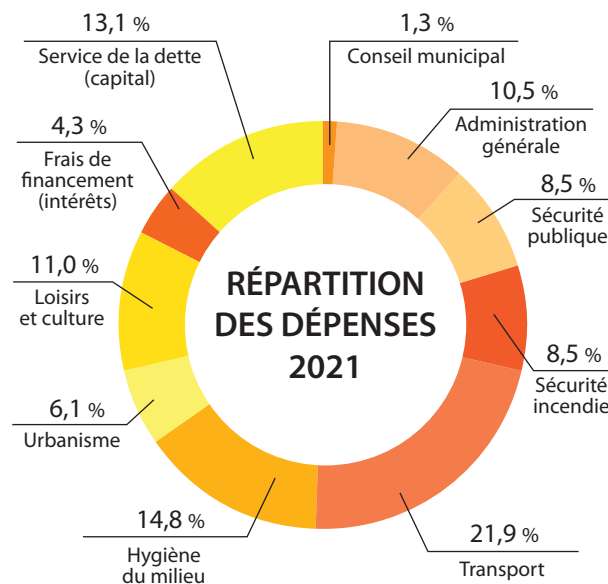
**Si vous le souhaitez, vous pouvez sélectionner l'option « compte de taxes uniquement en version électronique » et vous ne recevrez plus de version papier par la poste.**

## BUDGET 2021

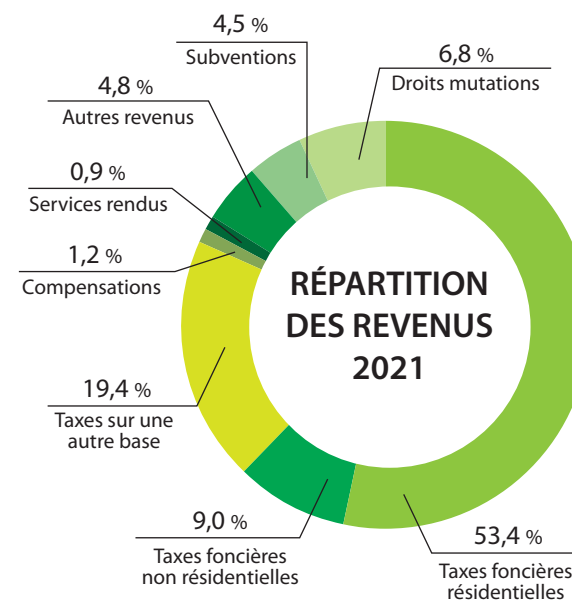


### OÙ IRA VOTRE ARGENT ?

Chaque dollar de votre compte de taxes contribuera aux services suivants :



### D'OÙ PROVIENDRONT LES REVENUS DE LA MUNICIPALITÉ ?



## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021 À 2023

Services	2021	2022	2023
Administration générale (AG)	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Infrastructures (IF)	3 212 300 \$	5 400 000 \$	600 000 \$
Hygiène du milieu (HM)	1 357 000 \$	5 200 000 \$	5 200 000 \$
Travaux publics (TP)	675 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Loisirs et culture (LO)	30 000 \$	500 000 \$	-
Service de protection incendie (SP)	376 239 \$	-	475 000 \$
Urbanisme, mise en valeur du territoire et environnement (UR)	-	125 000 \$	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 665 539 \$</b>	<b>11 255 000 \$</b>	<b>6 305 000 \$</b>